

**DELIBERATION N° 00.16 du 24 OCTOBRE 2000
RELATIVE AU PROJET DE NOUVEAUX LOCAUX
A CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

ARTICLE PREMIER

Le conseil d'administration confirme sa délibération 96-17 du 4 octobre 1996,

- donnant son accord au principe d'un projet global de regroupement des services de l'Agence implantés à CHALONS-EN-CHAMPAGNE,
- autorisant le Directeur de l'Agence à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet précité, et à procéder à toutes les formalités utiles dans la limite du budget de l'Agence.

ARTICLE SECOND

Le conseil d'administration prend acte de la nécessité d'actualiser le budget de cette opération et donne son accord pour une autorisation maximale d'engagement financier portée à 29.8 MF TTC ou 4.54 M€ TTC et sur le principe d'une inscription budgétaire correspondante étalée jusqu'en 2003. La revente de la propriété actuelle de l'agence de l'eau située rue Eustache de Conflans à CHALONS, sera portée au crédit de cette opération et viendra en déduction du montant global ci-dessus autorisé.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du Conseil d'Administration,



Jean-Pierre DUPORT